

Dates importantes



- ❖ **6 septembre** : Congé : Fête du travail
- ❖ **8 septembre** : Rencontre de parents virtuelle des élèves de St-Viateur (2^e - 3^e - 4^e année).
- ❖ **9 septembre** : Rencontre de parents virtuelle des élèves de Clotilde-Raymond.
- ❖ **15 septembre** : Assemblée générale des parents.
- ❖ **24 septembre** : Journée pédagogique (le service de garde est ouvert).
- ❖ **29 septembre** : 1^{re} séance du conseil d'établissement

Arrivée des élèves



L'édifice St-Viateur

Les élèves marcheurs peuvent entrer dans la cour d'école le matin à compter de **7h48** et le midi, à compter de **12h30**. Il n'est pas permis d'aller sur la cour avant ces heures, puisqu'il n'y a pas de surveillance. Les élèves qui traversent la rue doivent toujours emprunter l'intersection où se trouve la brigadière.

DÉBARCADÈRE ST-VIATEUR

Les parents qui accompagneront leur enfant en voiture devront emprunter le débarcadère arrière de l'école le matin et en fin de journée. Seuls les élèves marcheurs et les élèves transportés en autobus sortiront par la cour avant de l'édifice. Nous vous rappelons qu'il est interdit aux parents d'utiliser le stationnement avant de l'école. Celui-ci est **réservé aux employés de l'école uniquement**. Il est très dangereux pour les enfants de circuler dans le stationnement entre les véhicules. Les risques d'accidents sont trop grands. Si vous devez venir chercher votre enfant durant les heures de classe, vous devez vous présenter au secrétariat à l'entrée principale.



Consignes pour le débarcadère

Pour y accéder, vous devez emprunter la rue Sainte-Famille.

Les parents devront se diriger avec leur véhicule dans la zone du débarcadère jaune. C'est à cet endroit que vous devez déposer votre enfant et le laisser sortir de la voiture pour qu'il puisse se diriger seul à l'entrée du service de garde ou à l'entrée de la cour d'école à compter de 7h48. Il est interdit de vous stationner à cet endroit. Les automobilistes doivent déposer l'enfant et quitter immédiatement lorsque ce dernier est entré dans l'école ou dans la cour. Il est important que votre enfant débarque de l'auto du côté du trottoir et de vous assurer qu'il est bien à l'intérieur avant de quitter.

Les parents qui préfèrent accompagner l'élève jusqu'à la porte ou près de la clôture doivent utiliser les stationnements temporaires de 15 minutes situés de l'autre côté du rond-point ou le stationnement situé au fond à l'arrière du CLSC.

Lorsque vous quittez en voiture, vous devez ressortir par la rue Sainte-Famille. **Il n'est pas permis** d'emprunter le passage sur le côté de l'édifice qui donne accès au stationnement avant de l'école à cause des risques d'accident. Nous vous remercions de votre collaboration.



L'édifice Clotilde-Raymond

L'entrée sur la cour se vit le matin à compter de **7h58** et le midi, à compter de **12h37**. Les élèves marcheurs doivent utiliser le passage piétonnier se situant sur la rue Saint-Charles pour accéder à la cour. Nous demandons de porter une attention particulière puisque plusieurs élèves arrivent à l'édifice Clotilde-Raymond tôt le matin. Ils restent un long moment sur la rue Saint-Charles alors que la circulation automobile est dense.

Les parents qui accompagnent leur enfant en voiture doivent les déposer au passage piétonnier de la rue Saint-Charles. Toutefois, vous devez laisser votre enfant et libérer rapidement cet espace afin de faciliter la circulation.

Accueil au service de garde

Les parents des élèves utilisateurs du service de garde devront les déposer et venir les chercher à la porte située à l'arrière de l'école en respectant les consignes d'utilisation du débarcadère.



Épluchette au service de garde

Les élèves qui étaient présents lors de la 1^{re} journée du service de garde, ont pu vivre une épluchette de blé d'Inde. Nous voulons remercier les Jardins Vinet qui nous ont commandité les blés d'Inde. Tout le monde s'est régalé!!!



Mesures de sécurité et d'hygiène

Soyez assurés que l'école met en place toutes les recommandations de la Santé Publique en termes de mesures sanitaires.



Petit rappel:

En tout temps, le port du masque pédiatrique est obligatoire pour tous (excepté les élèves du préscolaire) dans l'école et dans le transport scolaire.

Merci de consulter l'outil d'auto-évaluation en ligne concernant les symptômes et marches à suivre en lien avec la COVID-19.

<https://covid19.quebec.ca/surveys/cdd2/introduction?language=fr-ca>

Assemblée des parents

L'assemblée générale des parents se fera de façon virtuelle via TEAMS le **mercredi 15 septembre** prochain. La semaine prochaine, vous recevrez un courriel vous indiquant la marche à suivre pour pouvoir assister à la rencontre. Lors de cette séance, nous procéderons à l'élection des représentants des parents au sein du conseil d'établissement.

Autorisation : médication

Si votre enfant a besoin de prendre une médication à l'école, vous devez remplir le « formulaire d'autorisation pour l'administration de médicaments ». Vous pouvez vous le procurer au secrétariat de l'école.



Le petit Potager

L'école met à la disposition des élèves un service de repas chauds servis chaque jour au dîner. Un menu préétabli est proposé pour chaque mois de l'année. Vous devez obligatoirement commander en ligne sur le site : www.lepetitpotager.ca Vous pouvez acheminer votre paiement à l'école. Le service des repas chauds débutera le lundi 13 septembre.



Le site Internet

Nous vous invitons à consulter **régulièrement** le site Internet de l'école. Il sera constamment mis à jour pour y inclure les dernières informations relatives à la vie de l'école et au fonctionnement de l'école en lien avec la COVID-19. Vous pouvez consulter le site à l'adresse suivante : <http://st-viateur.cssdgs.qc.ca/>



BONNE RENTRÉE!!!!